



FICHE DE POSTE INFIRMIER(E)

**CLASSIFICATION : P1
N° 2023-71**

Page 1/3

UNITE ARGUIN

- PÔLE PUMA-

Informations Générales

Intitulé du poste : Infirmier (F/H)

Responsables Hiérarchiques : Madame M. SILHOL: Cadre de santé
Madame V. RUFFROY : Cadre Supérieur de Santé

Responsables Fonctionnels : Mr.le Docteur F. CADIOT : Médecin responsable
Me.le Docteur C.BERGEY: Chef de Pôle

Lieu de travail : Unité fermée - 121 rue de la BÉCHADE 33000 Bordeaux

Références réglementaires et/ou institutionnelles

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-15 à L332-17, L352 à L352-4, L352-6

Missions et activités du poste

Missions générales du poste :

Accueillir et prendre en charge des patients souffrant de troubles psychiatriques aigus en hospitalisation sans consentement, nécessitant une hospitalisation en secteur fermé.
Les soins infirmiers dispensés sont de nature technique, relationnelle et éducative.

Activités principales :

- Accueillir les patients en unité fermée.
- S'inscrire dans l'organisation du travail en secteur de soin.
- Participer aux entretiens médicaux.
- Participer de manière active aux staffs médicaux en y amenant des observations soignantes basées sur le raisonnement clinique et des données psycho-pathologiques.
- Mettre en place des soins infirmiers avec une prise en charge globale et individualisée.
- Prioriser le travail infirmier en mettant en place des actions nécessaires au bon déroulement de l'hospitalisation.
- Programmer et mener un entretien infirmier formalisé relevant du rôle propre et du rôle prescrit.

- Organiser régulièrement en lien avec les professionnels aides-soignants, la sortie des patients dans la cour de l'unité, avec présence soignante obligatoire.
- S'inscrire dans la dynamique de l'utilisation du dossier patient, pour en assurer le suivi et la continuité.
- Être en capacité de donner des informations aux patients et effectuer le suivi des procédures selon le mode d'hospitalisation sans consentement.
- S'inscrire dans les projets de formation continue institutionnelle et du pôle d'activités.
- Recueillir les informations nécessaires à la saisie de l'activité.
- Participer aux réunions cliniques, institutionnelles et d'équipe, analyse de pratiques organisées dans l'unité.
- Participer activement à l'encadrement des étudiants.
- S'inscrire dans des missions de remplacements au sein du pôle PUMA.
- S'inscrire dans des missions transversales en tant que référent.

Caractéristiques de maîtrise du poste

Diplômes et/ou qualification:

- Diplôme d'État d'Infirmier ou diplôme d'infirmier psychiatrique.

Connaissances:

- Connaissances des règles régissant la profession d'infirmier.
- Connaissances de la réglementation des droits du patient et des patients mineurs.
- Connaissances en psychopathologie.
- Connaissances en soins infirmiers.
- Connaissances des approches théoriques en soins infirmiers.
- Connaissances des modalités d'hospitalisation sans consentement et des modalités d'hospitalisation des mineurs en psychiatrie.
- Connaissances des protocoles infirmiers.
- Connaissances des protocoles administratifs internes à l'hôpital.
- Connaissances des soins d'urgence.

Savoir être:

- Accueillir, écouter les propos du patient.
- Communiquer avec les patients et leur entourage.
- Communiquer avec les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Avoir un esprit de synthèse.
- Respecter les droits du patient selon la charte.
- Répondre efficacement aux différentes situations.
- Adopter une posture professionnelle inscrite en toute circonstance dans une dimension éthique tant au niveau de la parole que du comportement.
- Gérer ses émotions.
- Faire preuve d'autonomie professionnelle
- Être disponible et s'adapter aux contraintes du poste

Savoir faire:

- Évaluer les situations.
- Évaluer et maîtriser les actes de soins.

- Gérer les situations de crise.
- Construire et formaliser en équipe pluri-disciplinaire un projet de soins individualisé.
- Planifier les soins infirmiers en fonction de la pathologie et de la situation.
- Programmer et mener un entretien infirmier formalisé qu'il soit prescrit ou relevant du rôle propre.
- S'inscrire dans un processus actif de collaboration avec les professionnels aides-soignants.
- Savoir déléguer certaines activités de soins inscrites dans le référentiel de compétences aide-soignant.
- Gérer les situations d'urgence, tant sur le plan somatique que sur le plan psychiatrique.
- Utiliser le dossier patient informatisé.
- Utiliser les transmissions orales et écrites en utilisant la technique des transmissions ciblées.
- Utiliser la planification des soins.
- Établir les Rim Psy sur le logiciel Hôpital Manager pour chaque patient.
- S'investir et participer à l'ensemble des réunions et staffs en place sur l'unité.
- S'investir dans les formations institutionnelles et du pôle d'activités.
- Prendre part, de manière active, à la mutualisation des unités sur le pôle (renforts et mise en commun des matériels médicaux).
- Prendre part à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires.

Relations

Relations internes:

- Médecin chef de pôle, médecin responsable de l'unité, équipe pluridisciplinaire (assistants, médecins somaticiens, interne, externes, psychologues, assistante sociale, infirmiers, aides-soignants et ASHQ.....).
- Autres unités intra du Pôle, le SECOP, les cadres et cadre supérieur.
- Équipes soignantes des HDJ et CMP, équipe mobile de géro-psi, équipes d'urgences psychiatriques du PSA Arcachon et de Saint André.
Cadre de permanence, le Bureau de soins, les internes de garde et les Praticiens Hospitaliers de garde.

Relations externes:

- Familles et proches du patient.
- Tout professionnel interne ou externe intervenant en partenariat auprès du patient.
- Structures d'accueil et de prise en charge externe.
- Établissements hospitaliers partenaires.
- Entreprises de transports ambulanciers et taxi VSL.
- Instituts de formation.

Spécificités du poste

- Poste à temps plein.
- Unité de soins fermée de 20 lits + une chambre de soins intensifs et un espace dédié à l'apaisement.
- Horaires variables sur 3 amplitudes selon les roulements institutionnels en place .

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.